

## **Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille**

**Avis N°032026**

### **Portant sur le projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Combrit - Ile Tudy et de mise en place d'un traitement bactériologique**

#### CONTEXTE

Depuis 2018, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) dispose de la compétence assainissement et assure donc, sur l'ensemble de son territoire, la collecte et le traitement des eaux usées.

L'arrêté d'exploitation de la station d'épuration (STEP) de Combrit – Ile Tudy, datant du 9 juin 2011, est caduc depuis la fin de l'année 2023. La CCPBS porte le projet de renouvellement de cet arrêté.

Le rejet des eaux traitées du système d'assainissement de Combrit – Ile Tudy se situe en mer au droit de la pointe de Combrit. Les usages du milieu récepteur ayant évolué, notamment du fait de l'installation d'un parc mytilicole, la CCPBS souhaite limiter les apports bactériologiques. La concentration maximale en Escherichia coli (E. coli) visée pour le rejet des eaux traitées est fixée à 1 000 E. coli/100 ml d'eau.

Au regard de la réglementation, le projet relève des procédures suivantes :

- loi sur l'eau (IOTA) – autorisation environnementale,
- évaluation environnementale,

et est soumis à une procédure de consultation du public – régime de la participation du public « parallélisée ».

Dans le cadre de la consultation lancée le 11 mai 2026, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Ouest-Cornouaille dispose du dossier de demande d'autorisation environnementale relative au projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la STEP de Combrit – Ile Tudy et à la mise en place d'un système de traitement bactériologique, afin d'émettre un avis dans un délai de 45 jours.

#### CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE COMBRIT – ILE TUDY

→ Caractéristiques du réseau de collecte :

- Longueur : 77,8 km (74,8% en gravitaire, 19,6 % en refoulement)
- Nombre de postes de refoulement : 27
- Nombre de trop-pleins de poste de refoulement : 8

→ Caractéristiques de la STEP :

- Capacité : 18 000 EH
- Capacité nominale, charge organique : 1 080 kg DBO5/j (la charge organique moyenne en période estivale correspond à 34% de la charge nominale de la station)

- Capacité nominale, charge hydraulique : 3 200 m<sup>3</sup>/j (réseau de collecte sensible aux eaux parasites, en période de nappe haute, à l'occasion de fort cumul de précipitations le débit d'entrée de STEP dépasse ponctuellement la charge nominale de la station)

→ Caractéristiques du rejet des eaux traitées :

- Milieu récepteur : masse d'eau côtière « baie de Concarneau »
- Norme de rejet :

	Arrêté en vigueur			Projet d'arrêté		
	Concentrations maximales	Rendement épuratoire minimum	Valeur de rejet rédhibitoire	Concentrations maximales	Rendement épuratoire minimum	Valeur de rejet rédhibitoire
DBO5	25 mg/l	94 %	50 mg/l	25 mg/l	94 %	50 mg/l
DCO	90 mg/l	90 %	250 mg/l	90 mg/l	90 %	180 mg/l
MES	25 mg/l	95 %	85 mg/l	25 mg/l	95 %	62,5 mg/l
NTK	10 mg/l	90 %	/	10 mg/l	90 %	/
NGL	15 mg/l	85 %	/	15 mg/l	85 %	/
P total	1 mg/l	90 %	/	1 mg/l	90 %	/
E.coli	/	/	/	1000 E.coli/100ml	/	1000 E.coli/100ml

- Conformité du rejet : oui
- Période de rejet :

Arrêté en vigueur	Projet d'arrêté
de pleine mer +1h à pleine mer +5h	de pleine mer -1h à pleine mer +5 h

→ Classement du système d'assainissement : en raison des dysfonctionnements observés sur le réseau et de la sensibilité de l'estuaire de l'Odet, le système d'assainissement de Combrit est identifié comme prioritaire par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

#### ENJEUX ASSOCIES AU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE COMBRIT – ILE TUDY

→ Le bon état des masses d'eau :

Code	Nom	Etat écologique		Etat chimique		Etat quantitatif
		Etat	Pressions	Etat	Pressions	Etat
FRGG24	Nappe Baie d'Audierne			Mauvais	Pesticides	Bon
FRGR1631	Ruisseau de Tréméoc	Bon	/		/	
FRGT14	Estuaire rivière de Pont-l'Abbé	Médiocre	Nitrates (Algues vertes)	Mauvais	Micropolluants	
FRGC29	Baie de Concarneau	Moyen	Nitrates (Algues vertes)	Mauvais	Micropolluants	

→ La qualité sanitaire des zones conchylicoles :

Code	Nom	Coquillages de groupe 2 (fouisseurs)	Coquillages de groupe 3 (filtreurs)
29.07.050	Anse du Pouldon	B Risque de dégradation du classement en C en 2026	A Risque de dégradation du classement en B en 2026
29.07.010	Eau profonde Guilvinec, Bénodet, Glénan	A	A

En raison de la dégradation de la qualité du classement sanitaire de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, OUESCO et les services de l'Etat portent un projet de mise en place d'une Zone A Enjeu Sanitaire (ZAES).

→ La qualité sanitaire des zones de baignade :

Nom	Classement
Grande plage (Ile-Tudy)	Excellent
Teven (Ile-Tudy)	Bon
Treustel (Combrit)	Excellent
Kermor (Combrit)	Excellent
Pen Morvan (Combrit)	Excellent

## COMPATIBILITE AVEC LE SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Observation générale :

- Les enjeux, listés au chapitre 6.2.1 de l'étude d'impact, ne correspondent pas aux enjeux du SAGE Ouest-Cornouaille. Les enjeux du SAGE Ouest-Cornouaille, détaillés dans le plan d'aménagement et de gestion durable, sont les suivants : « Organisation des maîtrises d'ouvrages », « Satisfaction des usages littoraux », « Exposition aux risques naturels de submersion marine », « Qualité des eaux », « Qualité des milieux » et « Satisfaction des besoins en eau ».

Enjeux du SAGE	Disposition du SAGE	Règlement du SAGE	Analyse du dossier	Compatibilité
<b>Satisfaction des usages littoraux (Microbiologie)</b>	D.9 – Maîtriser le transfert des effluents à la station : → Objectif : absence de déversements au milieu pour une pluie trimestrielle. → Suivi : transmission annuelle des déversements à structure porteuse du SAGE	/	<p>Le système d'assainissement est confronté à des infiltrations d'eaux claires parasites, en particulier pendant la période hivernale. Ces apports supplémentaires conduisent à des dysfonctionnements sur le réseau (déversement d'eaux usées) et au dépassement ponctuel des capacités hydrauliques de la STEP.</p> <p>Sur la STEP, la CCPBS souhaite améliorer son traitement, en particulier vis-à-vis de la bactériologie, en visant un rejet maximal de 1000 u/100 ml E.coli.</p> <p>→ Mise en place d'un traitement tertiaire (désinfection par acide performique)</p> <p>Sur le réseau :</p> <p>→ Aucune extension</p> <p>→ Travaux de réduction des</p>	<p><b>Compatible avec le SAGE.</b></p> <p>La mise en place du traitement bactériologique va contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau du milieu récepteur.</p> <p>Les travaux sur le réseau de collecte des eaux usées devraient permettre de limiter les apports d'eaux parasites et ainsi limiter :</p> <p>→ les déversements au milieu</p> <p>→ les à-coups hydrauliques en entrée de STEP.</p> <p>Il aurait cependant été opportun de décrire les dysfonctionnements observés sur le réseau (ex. : débordement du poste de refoulement de Menez Noas).</p> <p>Dans le cadre de la mise en place de la ZAES de la rivière de Pont-l'Abbé, la CCPBS s'est engagée à transmettre régulièrement les données relatives</p>

			<p>apports hydrauliques suite à la réalisation d'investigations complémentaires (essais fumigène, contrôles de branchement, ITV, campagne de mesure nappe haute et nappe basse)</p> <p>→ Dévoiement du poste de relèvement de Menez Noas</p>	<p>aux déversements d'eau usée à la structure porteuse du SAGE.</p>
	D.10 – Mettre en place un diagnostic permanent des réseaux		<p>Le réseau de collecte des eaux usées de Combrit dispose de 8 postes de refoulement disposant d'un suivi des temps de déversement. Les détecteurs de surverse ne permettent pas d'évaluer les volumes déversés au milieu.</p>	<p>Il pourrait être intéressant de suivre les volumes déversés au milieu au niveau du poste de Menez Noas.</p>
	D.11 – Réaliser / Actualiser les schémas directeurs d'assainissements	/	<p>La CCPBS a validé son schéma directeur d'assainissement des eaux usées en 2025.</p>	<p><b>Compatible avec le SAGE.</b></p>
<b>Satisfaction des usages littoraux (Algues vertes / Phytoplanctons toxiques)</b>	<p>Limiter le développement des algues vertes et du phytoplanctons toxiques</p>	/	<p>Maintien des normes de rejet pour les paramètres azotés et phosphorés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Azote Kjeldahl Total (NTK) : 10 mg/l</li> <li>→ Azote global (NGL) : 15 mg/l</li> <li>→ Phosphore total : 1 mg/l</li> </ul>	<p><b>Compatible avec le SAGE.</b></p> <p>Les concentrations des eaux traitées et la localisation des points de rejet vis-à-vis des sites sensibles à l'eutrophisation laissent supposer que l'impact du rejet des STEP de Combrit sur le développement des algues vertes et les blooms de phytoplanctons est faible.</p>

				Les travaux programmés sur le réseau de collecte contribueront également à limiter les apports de nutriments au milieu.
<b>Qualité des eaux (matières organiques)</b>	D.50 – Limiter les apports externes au milieu liés à l'assainissement.	/	<p>Maintien des normes de rejet pour les paramètres liés à la matière organique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Matière organique biodégradable (DBO5) : 25 mg/l</li> <li>→ Matière organique totale oxydable (DCO) : 125 mg/l</li> </ul> <p>En cohérence avec les prescriptions réglementaires, les valeurs de rejets réductibles ont été abaissées pour la DCO et les MES.</p>	<b>Compatible avec le SAGE.</b>
<b>Qualité des eaux (autres micropolluants)</b>	Connaître de manière plus précise les teneurs des eaux en micropolluants autres que les pesticides	/	Le système d'assainissement de Combril n'est réglementairement pas soumis à la réalisation d'une étude RSDE (Recherche et Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau)	<b>Compatible avec le SAGE.</b> Il aurait été intéressant de mener des campagnes de suivi des micropolluants afin d'éclairer le choix de la filière complémentaire de traitement.

**La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, réunie le 19 mai 2026, décide de donner un avis favorable au projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Combrit - Ile Tudy et de mise en place d'un traitement bactériologique.**

Le projet concourt à l'atteinte des objectifs du SAGE portant sur la qualité des eaux conchylicoles (tendre vers un classement des zones conchylicoles en A pour l'ensemble des groupes de coquillages), la qualité des eaux de baignade (maintenir la bonne qualité des eaux de baignade - au moins 90% des sites de baignade en qualité excellente) et la lutte contre le développement des algues vertes et du phytoplancton toxique.

En outre,

- La CLE encourage les communes et leurs groupements :
  - à mettre en place des traitements bactériologiques sur l'ensemble des systèmes d'assainissement littoraux. L'équipement des STEP de Pont-Croix, Plozévet et Penmarch est jugé prioritaire.
  - à mettre en place, pour les systèmes d'assainissement littoraux, une métrologie des réseaux permettant de mesurer les débits et d'estimer les charges polluantes déversées au milieu.
- La CLE rappelle aux communes et à leurs groupements la nécessité de transmettre annuellement, à la structure porteuse du SAGE, les données relatives aux déversements d'eaux usées.
- Considérant la dégradation du classement sanitaire de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, la CLE souhaite que la cible du système d'assainissement prioritaire de Combrit – Ile Tudy soit étendue à la zone conchylicole de l'anse du Pouldon.
- La CLE souligne que le traitement complémentaire mis en place ne sera pas en capacité d'assurer une élimination efficace des micropolluants.

Éric Jousseaume

Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

